

Renvoi au comité d'Agriculture de l'hommage fait par le citoyen Fontalard d'un ouvrage ayant pour titre Principes raisonnés de l'Agriculture, traduits de Jean Gottshalk Valerins, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'Agriculture de l'hommage fait par le citoyen Fontalard d'un ouvrage ayant pour titre Principes raisonnés de l'Agriculture, traduits de Jean Gottshalk Valerins, lors de la séance du 3 frimaire an III (23 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 77;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19644_t1_0077_0000_16

Fichier pdf généré le 15/07/2019

laquelle il appartient plus particulièrement, à laquelle le représentant doit être cher comme concitoyen, et patriote probe et vertueux.

Ce devoir, frères et amis, nous l'acquittons avec un plaisir que les républicains seuls peuvent sentir et exprimer; nous l'acquittons dans une circonstance qui a été décisive pour nous; c'est lorsque nous avons appris que la commune du Puy renfermait quelques détracteurs qui s'attachaient à nuire à ce représentant; alors frères et amis, nous avons du faire entendre au milieu de vous, ce que Reynaud a fait pour notre commune, pour notre société prête à être égorgée par les Robespierriens, nous avons du proclamer au milieu de vous, une vérité sensible, c'est qu'en servant ainsi notre cause, Reynaud s'est montré le plus grand ennemi du système affreux de Robespierre et de tous les scélérats assassins qu'il avait à ses gages. Les séances du 9 au 10 thermidor, où la Convention a terrassé la tyrannie, Reynaud a voté avec courage contre les tyrans; Reynaud a partagé les périls de la nuit du 9 au 10.

Puisse ce témoignage qui n'est pas dû à l'adulation que les républicains ne connaissent pas, vaincre des détracteurs sans doute égarés, abusés sur le compte des représentants.

Frères et amis, la société populaire d'Alès, met le plus grand prix aux circonstances qui l'ont mis à même de lier correspondance avec la société populaire du Puy, et elle attend de ses frères, une communication soutenue des sentiments et devoirs patriotiques. Dans toutes les crises de la Révolution, vous nous trouverez toujours prêts à faire cause commune avec vous, pour le maintien des principes, pour le salut de la République une et indivisible, et notre cri de ralliement sera la Convention nationale, qui doit nous former et nous sauver, en formant la liberté et l'égalité.

Vive la République! Vive la Convention!

MATHEY, *ex-président de la société,*
DUROCH, *secrétaire-archiviste.*

Insertion au bulletin en entier (52).

14

La Convention agréée l'hommage fait au nom du citoyen Fontalard, d'un ouvrage ayant pour titre: *Principes raisonnés de l'Agriculture, traduits de Jean Gottshalk Valerins.*

Mention honorable de l'hommage, renvoi de l'ouvrage au comité d'Agriculture (53).

(52) P.-V., L, 29-30.

(53) P.-V., L, 30.

15

L'agent national, près le district de Verneuil [Eure], annonce à la Convention que treize lots d'immeubles d'émigrés, estimés à 86 010 livres, ont été vendus 235 225 livres.

Les administrateurs du district de Nontron [Dordogne], écrivent à la Convention qu'ils viennent d'adresser à la commission des revenus nationaux les notices décennaires des ventes des biens immeubles confisqués sur les émigrés ou autres, qui se sont effectuées, dans ce district, depuis l'origine jusqu'à la première décade du courant. Les adjudications s'élèvent à la somme de 2 743 098 liv., sur l'estimation de 1 532 494 liv. 15 sols.

L'agent national près le district de Monistrol [-sur-Loire], département de la Haute-Loire, fait part à la Convention nationale que l'état des biens des émigrés, vendus dans ce district depuis le 20 messidor jusqu'au 9 brumaire, présente un total de 331 401 liv., sur une estimation de 141 742 liv.

Ces trois annonces seront insérées au bulletin, et renvoyées au comité des Finances (54).

16

Un membre de la députation de la Côte-d'Or offre, de la part d'un citoyen qui veut rester inconnu, une somme de 300 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin (55).

[Aux citoyens députés du département de la Côte-d'Or, s.l., le 27 brumaire an III] (56)

Un de vos concitoyens qui désire garder l'anonyme vous prie d'offrir à la Convention nationale, une somme de trois cents livres que vous trouverez ci-jointe.

L'acceptation de ce don sera le prix de son dévouement à la chose publique.

Signé, FAVRE.

17

Le citoyen Sérésac, juge-de-paix du canton de Castillon, département du Bec-d'Am-bès, écrit à la Convention: « Je fournis dans le temps la somme de mille livres à l'emprunt volontaire; ce que je devois à l'em-

(54) P.-V., L, 30-31. Les trois annonces apparaissent ensemble dans *Bull.*, 5 frim. (suppl.).

(55) P.-V., L, 31. *Bull.*, 4 frim. (suppl.).

(56) C 327 (2), pl. 1443, p. 8. Mention marginale du don signée Duicroisi.